

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 11 JANVIER 2021, À 19H00,
PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 21-01-01 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 21-01-02 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion;
 - Règlement sur les animaux;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;

7. Correspondance;
8. Présentation des comptes à payer;
9. COVID-19
10. Diverses résolutions:
 - Abrogation de la résolution 20-12-202;
 - Modification au budget 2021;
 - Programmation de travaux TECQ 2019-2023 (3);
 - Résolution CPTAQ;
 - Adoption du budget de l'OMH;
11. Période de questions (de 19h30 à 20h);
12. Rapport de l'inspecteur municipal (voirie);
13. Suivi des actions à faire;
14. Rapport des activités du maire et des conseillers;
15. Sujets divers:
 - Séance ordinaire du 1^{er} février 2021 – changement d'heure;
16. Tour de table sur le déroulement de la réunion;

Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Marielle Gauthier qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 241 « Règlement sur les animaux »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. 21-01-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. 21-01-04 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. CORRESPONDANCES

▪ 21-01-05 : INTERNET HAUTE VITESSE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT le dépôt par Vidéotron d'un projet dans le cadre de l'appel de projets du Fonds pour la large bande universelle du ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique, ce dernier visant à brancher tous les résidents, entreprises et institutions de l'Abitibi-Ouest aux services à large bande.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, que la municipalité de La Reine signifie son appui au projet déposé par Vidéotron.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ 21-01-06 : DÉTERMINATION DU TRAVAIL DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SUPPORT AU PROGRAMME ÉTUDIANT

ATTENDU QUE le Club Optimiste de La Reine désire déposer une demande au programme pour Emplois d'été Canada (EÉC) pour l'embauche de trois personnes pour le camp de jour été 2021

ATTENDU QUE le rôle des agentes de développement a été modifié;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déterminer les projets qui seront à travailler;

ATTENDU QUE ces projets doivent être cités dans le plan de développement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil demande à madame Maude Bergeron, de travailler afin d'accompagner le Club Optimiste de La Reine dans la préparation d'une demande à déposer au Programme pour Emploi d'été Canada (EÉC) en priorité I.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

8. 21-01-07 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour décembre 2020, au montant de 11 664.99 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en décembre 2020, au montant net de 16 759.60 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en décembre 2020, totalisant un montant de 6 410.26 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. COVID-19

▪ **21-01-08 : FERMETURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT la situation pandémique et le renouvellement de l'état d'urgence.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, que le Centre communautaire soit fermé au public, et ce, jusqu'au 8 février 2021 inclusivement à moins d'avis ordonnant la prolongation du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. DIVERSES RÉOLUTIONS

▪ **21-01-09 : ANNULATION DE DÉMISSION**

CONSIDÉRANT la lecture d'une lettre remise par l'employé municipal, M. Ghislain Bellavance, afin d'annuler la lettre de démission remise par ce dernier lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, résolution 20-12-202;

CONSIDÉRANT les facteurs ayant menés l'employé municipal à vouloir remettre sa démission.

CONSIDÉRANT les années de services totalisant 25 années consécutives et deux années précédant cette période.

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, d'annuler la démission de M. Bellavance et de poursuivre sans interruption, ses années de services, et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-01-10 :** **MODIFICATION AU BUDGET 2021**

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à un ajustement au budget 2021, soit au poste 02-921-00-841-00 auquel un montant de 10 549\$ doit être ajouté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajustement en imputant cette somme à part égale aux postes budgétaires 02-320-00-521-01 et 02-320-00-521-02.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-01-11 :** **PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-01-12 :** **PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-01-13 :** **PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-01-14 : RÉSOLUTION CPTAQ**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de M. Michael Moore qui désire construire une résidence sur le lot 4 200 379 situé dans le rang 10-1 de La Reine;

ATTENDU QUE M. Moore doit par conséquent déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole et qu'une résolution de la municipalité est requise dans le cadre du dépôt de sa demande;

ATTENDU QUE le lot 4 200 379 est situé dans la « zone 600 » au règlement de zonage de la municipalité, lequel autorise la construction de résidences unifamiliales et bi-familiales dans cette zone;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande d'autorisation est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la superficie visée n'a aucun potentiel agricole selon la municipalité, puisque le lot est boisé sur toute sa superficie et qu'il n'est pas envisageable financièrement de réaliser les travaux qui seraient requis pour le rendre propice à la culture; ce qui est utopique selon la municipalité;

ATTENDU QUE M. Moore en plus d'y construire sa résidence désire mettre en valeur le lot 4 200 379 en y effectuant des travaux d'aménagement forestier, de même que sur le lot adjacent 4 200 386 dont il est également propriétaire;

ATTENDU QUE la municipalité juge que le projet de M. Moore ne peut causer aucun préjudice au potentiel agricole avoisinant qui est inexistant, tous les lots dans le voisinage étant boisés, dont plusieurs côté Nord du lot 4 200 379 ayant fait l'objet de mise en valeur;

ATTENDU QUE la demande vise un territoire peu densément peuplé et que cette même demande contribuerait à augmenter la richesse foncière de la municipalité; la municipalité étant considérée comme dévitalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyée par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la présente demande d'autorisation de M. Michael Moore auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-01-15 :** **ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le budget 2021 de l'OMH et de procéder au versement de la contribution demandée au montant de 5 535.00 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

12. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

S/O

13. **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

14. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES**

15. **SUJETS DIVERS**

▪ **21-01-16 :** **MODIFICATION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT la tenue des séances du conseil par vidéoconférence et à huit-clos.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, que la séance ordinaire du conseil du 1^{er} février 2021 se déroule à 18h30.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

16. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

17. **21-01-17 :** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h56.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.